



CONVENTION EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE D'AUVERGNE HANDBALL 2008-2012

Conformément au décret n° 85-720 modifié du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et à ses textes d'application,

- à l'instruction n° 93-063 JS du 23 mars 1993 relative aux missions des personnels techniques et pédagogiques en fonction dans les services déconcentrés et établissements du Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- à l'instruction n° 98-231 JS du 21 décembre 1998 relative aux missions et conditions d'intervention des Conseillers Techniques Sportifs affectés dans les services déconcentrés,

Compte tenu des priorités de l'Etat en Auvergne dans le domaine de la politique sportive, inscrites notamment dans le PASER (Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région), à savoir :

- favoriser un bon maillage sportif sur le territoire et notamment en milieu rural,
- aider au développement des sports de nature,
- accompagner la structuration du mouvement sportif régional et son ouverture sur une problématique « Massif Central »,
- favoriser la formation des dirigeants bénévoles et des cadres professionnels,
- promouvoir la pratique sportive des personnes âgées,
- poursuivre l'amélioration et renforcer l'implantation des filières d'accès au haut niveau (sous l'angle notamment du suivi médical, de l'aide à un cursus secondaire et supérieur adapté, et un appui à l'insertion professionnelle),
- développer la médecine du sport et la lutte anti-dopage,

Compte tenu de la place que doivent pouvoir prendre les associations sportives dans le domaine de la création d'emplois (cf. les mesures comprises dans le plan de cohésion sociale) et tout spécialement par la voie de l'apprentissage,

et compte tenu de l'évaluation de la précédente convention faite par la ligue régionale et jointe en annexe,

il est convenu ce qui suit :

MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE DE HANDBALL

- Entre la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Clermont-Ferrand,
- la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Allier,
- la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Cantal,
- la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute Loire,
- le Comité Départemental de l'Allier,
- le Comité Départemental du Cantal,
- le Comité Départemental de la Haute Loire,
- le Comité Départemental du Puy-de-Dôme,
- et la Ligue d'Auvergne de Handball.

1. COMPOSITION ET MISSIONS DE L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

Pour la durée de la présente convention **2008-2012** et afin de mettre en œuvre la politique régionale de la discipline (jointe en Annexe), il est constitué une Équipe Technique Régionale coordonnée par :

- Monsieur Antonio LAMBRONI: Conseiller Technique Sportif Régional de la Direction Régionale Jeunesse et Sports d'Auvergne

Composition de l'ETR 2008-2012

- Personnels agents de l'Etat :

- **M Antonio LAMBRONI** : Conseiller Technique Sportif Régional de la Direction Régionale Jeunesse et Sports d'Auvergne

- Intervenants Extérieurs :

| Prénom NOM | Qualification | Statut | Missions ETR | Annexe 5 |
|------------------------|-------------------|---|--|----------|
| Mlle Mado CHAGNON | BEES 1° Ent IR | Conseiller technique fédéral, salariée à la Ligue d'Auvergne de Handball | ETR Coordination | * |
| M Pierre-Yves BOUSSUGE | BEES 1° Expert | Conseiller technique fédéral, salarié à la Ligue d'Auvergne de Handball | ETR Coordination | * |
| M Jérémy REAULT | Master STAPS | Chargé de développement, salarié à la Ligue d'Auvergne de Handball | ETR Développement | * |
| Mlle Véronique TRONCY | BEES 1° Ent IR | Agent de développement sportif, salariée au Comité départemental de handball de l'Allier | ETR Coordination | * |
| M Eric BROSSET | BEES 1° Ent IR | Conseiller technique fédéral, salarié au Comité départemental de handball du Cantal | ETR Coordination | * |
| M Daniel BRUNON | BEES 1° Ent IR | Conseiller technique fédéral, salarié au Comité départemental de handball de la Haute Loire | ETR Coordination | * |
| Mlle Béatrice CROIZET | BEES 1° Ent IR | Agent de développement sportif, salariée au Comité départemental de handball du Puy-de-Dôme | ETR Coordination | * |
| M Mehdi BOUBAKAR | BEES 2° Expert | Salarié du club d'Aurillac HBCA | ETR Jeunes Joueurs (responsable secteur masculin) | * |
| M Arnaud ALBISSON | Ent R | Salarié du club du HBC Murat | ETR Jeunes Arbitres (responsable des formations) | * |
| M Pierre BOULADE | BEES 1° Ent IR | Bénévole, licencié au club de BS Montluçon | ETR Jeunes Joueurs (Encadrement sélection régionale féminine - ETD Allier) | |
| M Philippe MOTTE | BEES 1° Expert | Bénévole, licencié au club de EDS Montluçon | ETR générale (ETD Allier) | |

| Prénom NOM | Qualification | Statut | Missions ETR | Annexe 5 |
|--------------------------|--|--|---|----------|
| M Alexandre MARTY | BEES 1° Ent IR | Bénévole, licencié au club de BS Montluçon | ETR Générale (ETD Allier) | |
| M Aurélien CHOMONT | Ent R | Salarié du club de BS Montluçon, élu au CA du Comité de l'Allier | ETR Générale (ETD Allier) | |
| Mlle Cécile TRONCY | Ent R | Bénévole, licenciée au club de BS Montluçon, élue au CA du Comité de l'Allier | ETR Générale (ETD Allier) | |
| M Eric FASSOLETTE | Arb Dép | Bénévole, licencié au club de Vichy HB | ETR Jeunes Arbitres (ETD Allier) | |
| Mlle Stéphanie AURAMBOUT | Ent IR | Bénévole, licenciée au club de HB Varennes Saint Pourçain, présidente du Comité de l'Allier, élue au CA de la LAHB | ETR Jeunes Arbitres (ETD Allier) | |
| Mlle Maggie MOREL | BEES 1° Ent IR | Salariée du club de Sanflo-Murat HB | ETR Jeunes Joueurs (ETD Cantal) | |
| Mlle Jessica ROVER | Ent R | Bénévole, licenciée au club de Sanflo-Murat HB | ETR Jeunes Joueurs (Encadrement sélection régionale Masculine - ETD Cantal) | |
| M Damien CHASTEL | BEES 1° Ent IR | Bénévole, licencié au club de Sanflo-Murat HB | ETR Jeunes Joueurs (Encadrement sélection régionale Masculine - ETD Cantal) | |
| M Sébastien MODENEL | BEES 1° Ent IR | Bénévole, licencié au club de Sanflo-Murat HB, élu au CA de la LAHB | ETR Jeunes Joueurs et Haut-niveau | |
| M Pierre BASTIDE | BEES 1° Ent IR | Bénévole, licencié au club de Sanflo-Murat HB | ETR Générale | |
| Mlle Cindy GARROUSTE | Formation BPJEPS sports collectifs | Bénévole, licencié au club de Sanflo-Murat HB | ETR Générale et Jeunes Joueurs | |
| Mlle Marina GERODON | Formation BPJEPS sports collectifs | Bénévole, licencié au club de Sanflo-Murat HB | ETR Générale et Jeunes Joueurs | |

| Prénom NOM | Qualification | Statut | Missions ETR | Annexe 5 |
|---------------------------------|--|---|--|----------|
| M Mickaël LAROQUE | Formation BPJEPS sports collectifs | Salarié du club de Saint-Mamet Handball | ETR Générale et Jeunes Joueurs (ETD Cantal) | |
| M Jérémy ROUSSEL | BEES 2° Expert | Bénévole, licencié au club de Aurillac HBCA | ETR Jeunes Joueurs et Haut-niveau | |
| M Raphaël GESLAN | BEES 2° Expert | Salarié du Club d'Aurillac HBCA, élu au CA de la LAHB | ETR Jeunes Joueurs et Haut-niveau | |
| M Mathieu BONNAL | Ent R | Salarié du club d'Aurillac HBCA | ETR Jeunes Joueurs (ETD Cantal) | |
| M Jean-Marc DIENNA | BEES 1° Ent IR | Salarié du club de Saint Germain Blavozy HB | ETR Jeunes Joueurs et Formation de cadres (ETD Haute-Loire) | |
| M Romain DUREAU | BEES 1° Ent IR | Salarié du club de Saint Germain Blavozy HB | ETR Jeunes Joueurs (ETD Haute-Loire) | |
| M Philippe CASTELAIN | BEES 1° Ent IR | Salarié du club de HO Le Puy Chadrac | ETR Jeunes Joueurs (ETD Haute-Loire) | |
| M Bertrand ROUCHIT | Ent IR | Bénévole, licencié au club de l'AS Romagnat | ETR Jeunes Joueurs (Encadrement sélection régionale féminine - ETD Cantal) | |
| M Michel JAUSSAUD | BEES 1° Ent IR | Bénévole, licencié au club du HBC Cournon | ETR Jeunes Joueurs (ETD Puy de Dôme) | |
| M Thierry SERVANS | Anim | Bénévole, licencié au club du HBC Cournon | ETR Jeunes Joueurs (ETD Puy de Dôme) | |
| M Alexis CLOUD | Formation BPJEPS sports collectifs | Salarié du club du HBC Cournon | ETR Générale et Jeunes Joueurs (ETD Puy de Dôme) | |
| Mme Joëlle MALAQUIN | Ent IR | Bénévole, licenciée au club du HBC Riom, élue au CA du Comité du Puy de Dôme | ETR Jeunes Joueurs (ETD Puy de Dôme) | |
| Mme Géraldine BARTHELEMY | Arbitre Dép | Bénévole, licenciée au club du HBC Chamalières, élue au CA du Comité du Puy de Dôme | ETR Jeunes Arbitres (ETD Puy de Dôme) | |

| Prénom NOM | Qualification | Statut | Missions ETR | Annexe 5 |
|-------------------------|--------------------|--|--|----------|
| Mlle Sandrine MAURY | Ent IR | Bénévole, licenciée au club du Stade Clermontois HB | ETR Jeunes Joueurs (Encadrement sélection régionale féminine) | |
| Mlle Alexandrine MIGNOT | BEES 1° Ent R | Bénévole, licenciée au club de l'AS Romagnat | ETR Générale (ETD Puy de Dôme) | |
| M Christophe DA SILVA | BEES 1° Ent IR | Salarié du club du HC Pérignat | ETR Jeunes Joueurs (ETD Puy de Dôme) | |
| M Frédéric BELARD | Ent R Arbitre R | Bénévole, licencié LAHB, élu au CA LAHB, trésorier de la LAHB, président de la CRA | ETR Jeunes Arbitres | |
| Mme Anne SEIGNEUR | BEES 2° | Bénévole, licenciée LAHB, élue au CA de la LAHB, secrétaire générale de la LAHB | ETR Formation de cadres | |

2. POSITION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS DE L'ETAT

Les personnels relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports restent placés sous l'autorité administrative des chefs des services auprès desquels ils sont nommés. Pour le Cadre Technique Sportif Régional, il sera établi une lettre de missions compte tenu des propositions faites par la Présidente de la Ligue d'Auvergne et le Directeur Technique National de Handball. En ce qui concerne les personnels des Directions Départementales, les missions régionales sont remplies dans le cadre des emplois du temps propres à leur fonction, et sans frais pour l'administration.

3. ORGANISATION GENERALE DU TRAVAIL

La Ligue d'Auvergne de Handball s'engage à :

- Mettre à la disposition de l'Equipe Technique Régionale de Handball les moyens du secrétariat de Ligue pour accomplir les missions figurant dans cette convention.
- Rembourser les frais de déplacement occasionnés par les missions régionales et interrégionales sur les bases du taux kilométrique en vigueur (dans les limites du budget établi par avance).
- Fournir le matériel technique et pédagogique nécessaire à l'exercice des missions des membres de l'Equipe Technique Régionale.
- Fournir les informations et la documentation nécessaires au bon déroulement des missions et du fonctionnement de la vie fédérale.
- Favoriser le perfectionnement des cadres de l'Equipe Technique Régionale de handball en leur proposant des stages de formation et de perfectionnement.
- Mettre en place un plan de développement régional pluriannuel prenant en compte les directives techniques nationales de la fédération, les orientations de la politique de l'Etat en région Auvergne et fixant le rôle des comités départementaux et autres structures fédérales.

La Direction Départementale et Régionale de la Jeunesse et des Sports de Clermont-Ferrand s'engage à

- Fournir une enveloppe financière permettant de couvrir une partie des frais liés à l'animation et à la coordination de l'ETR ainsi qu'à la mise en place des actions programmées.
- Favoriser le perfectionnement des cadres de l'Equipe Technique Régionale de Handball, placés sous son autorité, en leur facilitant l'accès à des stages de formation et de perfectionnement de cadres.

Les Comités Départementaux (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) s'engagent à :

- Favoriser le perfectionnement des cadres de l'Equipe Technique Régionale de Handball, placés sous leur autorité, en leur facilitant l'accès à des stages de formation et de perfectionnement.
- Veiller à mettre en place, sur leur territoire, une politique de développement du handball en harmonie avec celle de la Ligue.

4. FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale de Handball, en ce qui concerne les personnels en poste de C.T.S., se fait dans le cadre de la réglementation en vigueur, à savoir, l'instruction N° 98-231 JS en date du 21 décembre 1998.

Le contrôle des missions et de l'application de la politique définie par la Ligue d'Auvergne de Handball est placé sous la responsabilité du coordonnateur régional Mr Antonio LAMBRONI. Les cadres informent le coordonnateur du suivi des missions qui leur sont confiées.

Le coordonnateur rend compte de sa mission au Directeur Technique National, à la Présidente de la Ligue, au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, aux Présidents des Comités Départementaux et aux Directeurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports.

5. DUREE DE LA CONVENTION

Cette présente convention prend effet à la date de la signature pour la durée de l'olympiade. Elle peut éventuellement être prolongée par avenant au-delà des Jeux Olympiques 2012 et de la saison sportive correspondante, jusqu'à la parution des directives fédérales de l'olympiade suivante.

6. CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ligue régionale s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par l'administration de l'utilisation des subventions affectées au fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale.

7. EVALUATION DE LA CONVENTION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions liées à cette convention, est effectuée sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur l'impact des actions et des interventions prévues dans le plan de développement régional pluriannuel.

L'évaluation de la convention est effectuée en fin de période de manière approfondie. Elle est formalisée dans un document spécifique annexé à la présente convention. Elle sert de base à l'établissement de la nouvelle convention pour la période suivante.

L'évaluation finale fait également l'objet d'une information lors de l'assemblée générale de la ligue régionale. Une ou plusieurs évaluations intermédiaires font également l'objet d'un point d'information en assemblée générale par le CTS coordonnateur pendant la durée de la convention.

8. MODIFICATIONS

Des modifications peuvent être apportées à la présente convention sous forme d'avenants.

Ces modifications, concertées et apportées suite à une évaluation intermédiaire, portent sur :

- la liste des intervenants (du fait de mutations, changements d'affectation ou cessations d'activité des membres de l'Equipe Technique Régionale).
- certains points du plan de développement régional pluriannuel, la répartition des missions entre les différentes structures fédérales, ou entre les membres de l'Equipe Technique Régionale.

Ces avenants sont portés dans les meilleurs délais à la connaissance de l'ensemble des signataires de la présente convention.

9. ANNEXES

- **Annexe 1 :**
Evaluation du projet LAHB 2004-2008

- **Annexes 2 :**
 - 2.1 Projet Fédéral**
 - 2.2 Directives techniques nationales de la FFHB**

- **Annexe 3 :**
Projet Territorial 2009-2012

- **Annexe 4 :**
Programme d'action de Mr Antonio LAMBRONI CTS Régional coordonnateur

- **Annexe 5 :**
Programmes des intervenants extérieurs

- **Annexe 6 :**
Budget prévisionnel

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2009, en 10 exemplaires originaux :

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports de Clermont-Ferrand

Le Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse et des Sports chargé du Puy de Dôme

Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Allier

Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Cantal

Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Loire

La Présidente de la Ligue d'Auvergne de handball

La Présidente du Comité Départemental de handball du Puy de Dôme

La Présidente du Comité Départemental de handball de l'Allier

Le Président du Comité Départemental de handball du Cantal

Le Président du Comité Départemental de handball de la Haute-Loire

Le Directeur Technique National de handball